



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 121.10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance **ordinaire, en mairie**

**Le SAMEDI 23 MAI 2020 à 9 heures 30**

## ORDRE DU JOUR

- 1) Installation du nouveau Conseil municipal,
- 2) Election du Maire,
- 3) Détermination du nombre des adjoints,
- 4) Elections des adjoints.
- 5) Constitution des commissions municipales
- 6) Délégués à l'USEDA,
- 7) Election des membres du Bureau d'adjudication : commission permanente
- 8) Fixation du nombre de membres élus pour siéger au CCAS et désignation
- 9) Délégations de pouvoirs au Maire
- 10) Détermination du montant des indemnités de fonctions
- 11) Autorisation permanente de poursuite accordée au comptable public
- 12) Indemnité de conseil du comptable public – Attribution
- 13) Désignation des représentants au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- 14) Délibération pour la mise ne place d'un droit de préemption urbain (DPU) sur les transactions commerciales au titre de la mise en application de l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme,
- 15) Dépenses d'investissement exercice 2020 – autorisation d'engager, de liquider et de mandater,
- 16) Règlement intérieur du Conseil municipal – approbation.

**En raison du contexte sanitaire , la réunion du Conseil municipal se déroulera à huis clos.**

**SAINT-GOBAIN, le 19 mai 2020**

**Le Maire  
Frédéric MATHIEU**

